

A Saint-Denis, le 21 novembre 2019

Haro sur l'éducation prioritaire !!!

C'est sans surprise que la Cour des Comptes a tiré un bilan négatif des REP puisque les gouvernements successifs s'emploient depuis des années à son démantèlement. À titre d'exemple un collège REP + de Bobigny aura perdu un quart de ses moyens d'enseignement. ZEP puis RAR puis ÉCLAIR puis REP et REP + : tous ces labels sont très loin de la réalité des besoins des élèves et des professionnels et ne règlent en rien les inégalités sociales.

Aujourd'hui, en collège REP +, les moyens supplémentaires ne traduisent qu'en une prime pour les enseignant.e.s et une heure en moins devant élèves en reconnaissance de la surcharge de travail. Quant aux REP, la seule compensation réside uniquement en une prime insuffisante dont sont exclues certaines catégories de personnels (AED, AESH, agent.es). Nous considérons qu'il ne devrait pas y avoir de hiérarchie au sein de l'éducation prioritaire. Les primes ne peuvent être là seule réponse encore si elle sont fixées aux résultats. Il faut poser la question de l'augmentation des salaires et de la réduction du temps de travail pour stabiliser les équipes et compenser la surcharge de travail.

En réponse aux constats de la Cour des Comptes, le ministère a annoncé en grande pompe le rapport Azema-Mathiot le 5 novembre. Ce rapport annonce la casse définitive de l'éducation prioritaire en la réduisant aux seules REP +, au moins jusqu'à 2021. Et après ?

Les REP, elles disparaissent tout simplement. Les moyens supplémentaires seront éparpillés entre les établissements au bon vouloir des Recteurs. Le ministère annonce l'abandon des REP à la concurrence et invite l'enseignement privé à la fête. Cette opacité du système de répartition des moyens à l'échelle académique et l'inégalité des moyens à l'échelle nationale ne sont pas nouvelles mais ce rapport entérine les inégalités territoriales qui en découlent. Or, ce sont ces inégalités qui servent à justifier une réforme en opposant zones rurales et zones urbaines. En réalité, le gouvernement aurait dû simplement étendre la carte de l'éducation prioritaire. Nous défendons toutes les équipes dans leur combat où qu'elles soient, reconnues éducation prioritaire ou non.

Pour le 93, nous demandons :

- **16 élèves maximum par classe en primaire et collège et 25 élèves en lycée ;**
- **la revalorisation du salaire pour toutes les catégories de personnels ;**
- **1 CPE pour 4 classes et 1 AED pour 50 élèves ;**
- **1 RASED complet par groupe scolaire ;**
- **1 enseignant.e supplémentaires pour 5 classes dans les écoles ;**
- **la réduction du temps de service pour tous les personnels ;**
- **une augmentation massive des personnels médico-sociaux ;**
- **la réintégration des lycées dans l'éducation prioritaire.**

Bourse du Travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26
06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org
<http://www.sudeducation93.org/>

